

ministérielles sur la possibilité de nouvelles réglementations des prix. Personne n'ignore que le ministre des Finances (M. Abbott) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ont à diverses occasions déclaré que les régies pourraient devenir nécessaires mais qu'elles ne s'imposaient pas pour le moment. Ces observations ont poussé plusieurs sociétés commerciales à élever leurs prix, car elles craignent la réimposition éventuelle des régies.

C'est ce qui ressort de la résolution adoptée par l'Association des consommateurs canadiens et adressée au premier ministre (M. St-Laurent). Je n'en citerai qu'un passage indiquant que l'association, qui représente les consommateurs canadiens, estime que les déclarations ministérielles ont influé sur les prix.

Attendu que, de l'avis de l'Association des consommateurs canadiens, les prix dans bien des cas ont été majorés en prévision de l'établissement de régies plutôt que par nécessité...

A mon avis, on a réagi devant la perspective d'une réglementation des prix. On peut ajouter que si les prix ont monté rapidement, surtout depuis le début de la guerre de Corée, c'est à cause de la cupidité de certaines sociétés et aussi par suite de déclarations ministérielles. Pendant que les prix montaient, les bénéfices continuaient de s'accroître. Les membres de notre groupe ont toujours soutenu que les entreprises profiteraient de la suppression des régies pour accroître leurs bénéfices. C'est précisément ce qui est arrivé.

Par exemple, en 1946 la somme des bénéfices de toutes les sociétés au Canada, après déduction des impôts, a été de 751 millions de dollars, comparativement à 468 millions en 1939. C'était à une époque de production intense et de régie des prix. Après la guerre, ces bénéfices ont atteint un milliard, 241 millions de dollars en 1949.

Comme preuve de ce que nous avançons, j'aimerais consigner des chiffres qui indiquent les bénéfices réalisés par quelques-unes des grosses sociétés au Canada. Voici ces bénéfices, après déduction des impôts:

Nom de la société	Bénéfices nets	Bénéfices nets
	Impôts déduits 1946	Impôts déduits 1950
Aluminum Co. of Canada	\$11,581,237	\$24,485,448
Imperial Oil Ltd. ....	17,326,112	23,932,986
Dominion Steel & Coal Corporation .....	847,034	5,252,063
Canada Packers Ltd. ....	1,816,781	3,480,212
Dominion Textile Co. ...	2,119,770	3,108,995
Loblaw Groceries Co. ...	1,093,321	2,185,915
Zellers Ltd. ....	374,043	1,169,552
B.C. Packers .....	508,546	1,078,781

[M. Herridge.]

Je prie la Chambre de noter en particulier les bénéfices de la *Dominion Steel and Coal Corporation*.

Le tableau que je viens de consigner indique clairement le rapport qui existe entre la suppression des régies et la hausse des prix et des bénéfices. Les chiffres pour l'année 1946 sont tirés d'une enquête sur les valeurs des sociétés faite par le *Financial Post* en 1947 et les chiffres pour 1950 sont extraits de numéros du *Financial Post* du 22 avril au 2 septembre 1950.

Cet état des bénéfices démontre clairement le bien-fondé de ce qu'avancent depuis tant d'années les membres de notre groupe. Quelle a été pendant cette période l'attitude de la C.C.F.? A l'intention des bons amis qui siègent à ma droite et de mes vis-à-vis, qui m'écoutent avec beaucoup d'intérêt, je veux établir clairement que la régie des prix et l'établissement des subventions nécessaires ne constituent pas du socialisme, mais une tentative éclairée de réglementation du capitalisme pour qu'il puisse mieux servir les intérêts du grand nombre. Il n'y a là rien d'effrayant ni d'extrémiste. Ce n'est qu'une tentative de substituer l'ordre au désordre et d'assurer la stabilité de notre régime financier et économique. Notre population pourrait alors compter sur un degré raisonnable de stabilité du coût de la vie, et l'échelle des salaires serait nécessairement plus stable en raison même d'une plus grande stabilité de l'armature des prix.

Depuis la déréglementation, la C.C.F. n'a cessé de préconiser la réimposition de certaines régies, le rétablissement de certaines subventions. Nous avons proposé des amendements, à la Chambre, en 1946, 1947, 1948, 1949 et 1950. Nous avons pressé le Gouvernement de se rendre compte de la hausse du coût de la vie et d'y remédier en imposant de nouveau la régie des prix et en rétablissant, au besoin, certaines subventions. Le 2 septembre dernier encore, le député de Rose-town-Biggan (M. Coldwell), qui dirige notre parti, à l'occasion du discours qu'il a prononcé sur l'Adresse, a proposé un amendement dans lequel il s'élevait contre le refus du Gouvernement d'imposer la régie des prix et d'établir des subventions. Cet amendement, malgré le niveau élevé qu'avaient atteint les prix l'automne dernier, a été rejeté par 93 voix contre 18. Seuls les députés créditistes ont appuyé la C.C.F.

Toujours nous avons soutenu que l'abolition des régies ferait monter les prix en flèche, que sans elles les Canadiens auraient plus de difficulté à subvenir aux besoins de leurs familles et à mener une vie convenable et digne. Les porte-parole du Gouvernement